

Au regard des difficultés scolaires et/ou comportementales croissantes rencontrées par certains EBEP¹, un Groupe d'Appui de Circonscription (GAC) est mis en place afin de soutenir et d'accompagner les équipes dans la scolarisation de ces élèves.

LES OBJECTIFS DU GROUPE D'APPUI

- Analyser les situations signalées par les équipes enseignantes relatives aux difficultés rencontrées par certains élèves (difficultés scolaires et/ou comportementales) et par les équipes ;
- Proposer des pistes de réflexion et d'action, proposer des ressources et outils ;
- Accompagner les équipes.

CONSTITUTION DU GROUPE

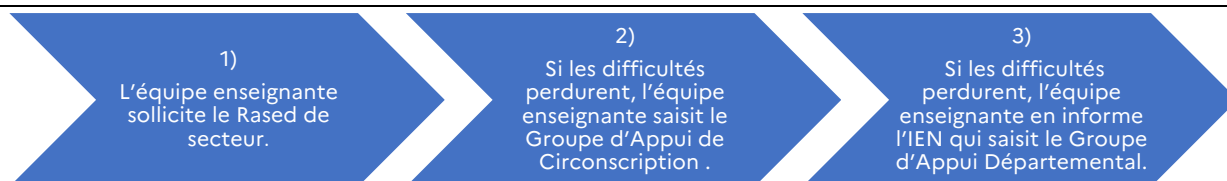
Groupe pluri-catégoriel afin de pouvoir croiser différents regards et de mobiliser diverses compétences :

- IEN
- CPC
- membres du Rased : 1 psychologue de l'Éducation nationale et 2 professeurs spécialisés (aide à dominante pédagogique et aide à dominante rééducative)
- 1 enseignant référent
- 1 enseignant UPE2A
- l'enseignant ressource de bassins – mission d'appui à la scolarisation des élèves présentant des comportements « hautement perturbateurs »
- au moins 1 directeur d'école
- 2 membres de la médecine scolaire (médecin / infirmier de l'Éducation nationale)
- au moins 1 assistante sociale
- le coordonnateur du Programme de réussite éducative (PRE) de Thionville.

CALENDRIER DE RÉUNION DU GAC

| Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 4 | Période 5 |
|---|--|---|---|--|
| Vendredi 6 octobre 2023 13h30-16h30 | Vendredi 8 décembre 2023 13h30-16h30 | Vendredi 9 février 2024 13h30-16h30 | Vendredi 5 avril 2024 13h30-16h30 | Vendredi 7 juin 2024 13h30-16h30 |

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



Les documents qui seront utilisés se trouvent en annexe :

- **la fiche de saisine du GAC** à envoyer au secrétariat (ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr) au moins 10 jours avant réunion du GAC en format .doc ;

Des documents tels que PPRE, GEVA-sco, CR EE, LSU, seront annexés en un seul fichier.

- **la fiche de propositions du GAC** ;

- **la fiche de suivi de la situation** à envoyer au secrétariat au moins 10 jours avant chaque réunion du GAC.

¹ « La notion de besoins éducatifs particuliers intervient dès lors que des aménagements éducatifs sont nécessaires pour permettre la réussite de la scolarité d'élèves identifiés » (Warnock, 1978).

« Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. » (OCDE, 1996)